

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 15

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIER Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Date de convocation
31/05/2023

Procuration(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Date d'affichage
31/05/2023

Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2023

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

et publication du :

12/06/2023

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_20D

Objet : Décision budgétaire modificative numéro 1 du budget principal 2023.

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget primitif 2023, l'inscription du déficit d'investissement reporté de l'exercice 2022 a été omis, il est d'un montant de 33 308,18 €. Il convient donc de l'inscrire tout en réduisant l'enveloppe prévue pour les travaux divers sur les bâtiments publics.

La Commune a procédé à la vente d'un véhicule pompiers, il convient donc d'inscrire la recette non prévue lors du vote du budget primitif.

Enfin il est nécessaire d'intégrer une petite modification du montant de la recette de l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068), suite à une erreur de saisie.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les modifications budgétaires telles que prévues ci-dessous :

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20230608-06_2023_20D-bis-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	33 308,18	024 (024) : Produits des cessions d'immobilisations	4 200,00
2131 (21) : Bâtiments publics - 213	-29 168,18	1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés	-60,00
Total dépenses :	4 140,00	Total recettes :	4 140,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal

DÉCIDE

D'adopter la décision budgétaire modificative, telle que décrite ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,

Gilles GARNIER

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT




DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Date de convocation

31/05/2023

Procurator(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Date d'affichage

31/05/2023

Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2023

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

et publication du :

12/06/2023

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_21D

Objet : Délibération annule et remplace la délibération n° 03 2023 11D - Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2022 sur l'exercice budgétaire 2023 - Budget annexe Commerces.

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2022 déterminé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement	8 860,96
Recettes de Fonctionnement	70 843,40
Résultat de l'exercice	61 982,44
Résultat antérieur reporté	56 840,79
Résultat à affecter (1)	118 823,23
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'Investissement	54 444,88

Recettes d'Investissement	5 974,09
Résultat de l'exercice	– 48 470,79
Résultat antérieur reporté	– 1 826,88
Déficit d'investissement cpte 001	50 297,67
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	52 451,19
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement des restes à réaliser (3)	52 451,19

Besoin de financement total (2) + (3)	102 748,86
Affectation du résultat (4) cpte 1068	102 748,86
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	16 074,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 118 823,23 € au budget de l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de ~~160~~74,37 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 102 748,86 €

- **DIT** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2023 par décision budgétaire modificative n°1.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER



Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20230608-06_2023_21D-bis-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIER Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Date de convocation

31/05/2023

Procuration(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Date d'affichage

31/05/2023

Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2023

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

et publication du :

12/06/2023

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_22D

Objet : Décisions budgétaire modificative n° 1 du budget annexe commerces 2023.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, que le calcul du résultat de l'exercice 2022 et son affectation ayant été rectifiés lors de la délibération précédente, il convient de modifier le budget en conséquence, par décision budgétaire modificative.

Afin de compenser ce complément de déficit constaté, il propose de réduire l'enveloppe budgétaire allouée à l'entretien et la réparation des bâtiments.

Monsieur le Maire propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	3 653,76	1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés	3 653,76
Total dépenses :		Total recettes :	3 653,76

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-3 653,76	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	-3 653,76
Total dépenses :		Total recettes :	-3 653,76

Total Dépenses		0,00	Total Recettes	0,00
----------------	--	------	----------------	------

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

DÉCIDE

D'inscrire les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,

Gilles GARNIER

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT




DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

31/05/2023

Date d'affichage

31/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2023

et publication du :

12/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procurator(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_23D

Objet : Création d'un emploi saisonnier pour l'été 2023.

Monsieur le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter, CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, aux travaux d'entretien des espaces verts, au désherbage, aux travaux d'entretien des bâtiments scolaire et en raison des congés annuels des agents des services techniques.

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20230608-06_2023_23D-bis-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent au service technique, à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service technique municipal à compter du 14 août 2023, jusqu'au 25 août 2023.
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine et que l'indemnité de congés payés sera versée mensuellement.

- **Décide** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire C1 des adjoints techniques territoriaux

- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
31/05/2023

Date d'affichage
31/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :
12/06/2023
et publication du :

12/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIER Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_24D

Objet : Adoption de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L. 153-48 ;
Vu la délibération du 29 mars 2017. approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté municipal du 22 juin 2022 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du 16 mars 2023 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;
Vu l'avis favorable de l'UDAP, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers ;
Vu l'avis de l'autorité environnementale au cas par cas ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale ;
Entendu le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par le maire ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

1- Décide d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20230608-06_2023_24D-bis-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à *Monsieur le préfet (ou Monsieur /Madame le sous-préfet)*.

La modification simplifiée adoptée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes :

- sa transmission à M. le préfet (ou M. ou Mme le sous-préfet),
- sa publication sur le site internet de la Commune: www.savigneux.net,
- la publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 08/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

31/05/2023

Date d'affichage

31/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2023

et publication du :

12/06/2026

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIER Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PHILIBERT Patricia

Numéro interne de l'acte : 06_2023_25D

Objet : Participation financière d'un particulier pour l'abattage d'un arbre.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par un habitant du Chemin de Montberthoud concernant un arbre implanté sur la voie publique au droit de sa propriété.

Cet arbre en grandissant génère des nuisances pour ce riverain.

Il lui a été proposé d'élaguer cet arbre ou de le faire abattre moyennant une participation de sa part.

Un devis a été demandé pour les deux solutions et l'entreprise Guichard Espaces Verts a proposé un montant de 720 € TTC pour un élagage, 1 080 € TTC pour l'abattage.

Le riverain a donné son accord pour participer à hauteur de la différence entre le coût de l'élagage et le coût de l'abattage soit 360 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'abattage de cet arbre, de valider le devis de l'entreprise Guichard Espaces verts et d'accepter la participation du riverain à hauteur de 360 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire a commander l'abattage de l'arbre
- D'autoriser Monsieur le Maire a émettre un titre de recette au nom du riverain demandeur pour sa participation à hauteur de 360 € à cette opération
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2023 - Article 61521
- Dit que les crédits liés à la recette seront inscrits au budget principal 2023 - Article 7588

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Patricia PHILIBERT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER

